

LE DÉSARMEMENT

L'OFFRE DE L'URSS VISANT LA SUPPRESSION D'ARMES
NUCLÉAIRES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. M. Gorbatchev semble avoir fait une des propositions de désarmement les plus importantes de l'après-guerre, puisqu'elle vise non seulement les armes nucléaires de portée intermédiaire, mais aussi celles de courte portée et, nous semble-t-il, les armes tactiques. Les États-Unis ont déclaré qu'ils allaient consulter leurs alliés.

Le ministre peut-il nous dire si le premier ministre a parlé au président des États-Unis pour l'encourager à répondre favorablement à l'initiative soviétique?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il semble en effet, d'après les nouvelles que nous recevons, qu'une autre étape importante vienne d'être franchie. Les Américains ont accepté le principe de consultations et ont déjà pris des dispositions à cet égard. Je dois partir ce soir pour Bruxelles et je rencontrerai demain à neuf heures, heure locale, le secrétaire Shultz et les autres ministres des affaires étrangères de L'Organisation du traité de l'Atlantique-nord.

[Français]

M. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, j'espère que le Secrétaire d'État va saisir cette occasion pour persuader nos amis américains de répondre d'une façon positive.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT VA ENCOURAGER LE
PRÉSIDENT REAGAN À ACCEPTER LA DÉFINITION PROPOSÉE PAR
M. GORBATCHEV

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, il paraît que M. Gorbatchev a aussi proposé une nouvelle position sur l'ampleur des recherches en laboratoire pour les fins de la Guerre des étoiles.

Est-ce que le Secrétaire d'État peut nous dire si le gouvernement va encourager le Président à accepter cette définition proposée par M. Gorbatchev?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, avant d'encourager ou de décourager, nous voulons connaître les détails d'une proposition, si une proposition a été faite par M. Gorbatchev.

J'espère que demain, pendant mes conversations avec M. Shultz, à Bruxelles, je pourrai apprendre plus de détails en ce qui concerne la position soviétique et celle de l'Alliance.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES

LE PROJET DE PRISE DE CONTRÔLE DE DOME PETROLEUM—ON
DEMANDE LE RENVOI DE LA DÉCISION AU PARLEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je désire poser d'autres questions au ministre des Finances au

Questions orales

sujet de Dome Petroleum. Il me semble qu'il a donné à entendre dans ses réponses que TransCanada Pipeline n'a demandé ni une décision fiscale, ni des concessions fiscales. Il nous a dit qu'il n'y avait pas d'accord, et que tant qu'un pareil accord n'interviendrait pas le gouvernement ne saura rien. Mais je me demande comment TransCanada Pipeline peut faire une offre ou fixer des conditions sans en connaître les répercussions fiscales. TCPL doit certainement être pressée de savoir quelles vont être les concessions fiscales et les décisions fiscales.

Est-ce que le ministre peut nous dire si TCPL demande des concessions fiscales ou une décision fiscale? De toute façon, est-ce que le ministre veut donner à la Chambre l'assurance qu'une décision de cette ampleur, qui met en cause les recettes publiques à une hauteur pouvant atteindre 2,4 milliards, va être discutée et examinée à la Chambre des communes? Il s'agit d'une question de contrôle parlementaire des dépenses fiscales.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense avoir déjà répondu à cette question. Nous ne sommes pas saisis d'une proposition en bonne et due forme appuyée par TransCanada et Dome. Il y a eu aujourd'hui des déclarations dans les journaux. Mais tant qu'il n'y aura pas eu de geste posé de part et d'autre, nous ne serons pas en mesure de nous prononcer. Nous allons suivre la chose de près, comme nous le faisons déjà. Dès qu'on nous demandera de nous prononcer sur une demande précise, nous le ferons.

LA POSSIBILITÉ QU'UNE DÉCISION FISCALE ANTICIPÉE AIT ÉTÉ
DEMANDÉE AU MINISTÈRE DU REVENU

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national. Est-ce que TCPL a demandé à son ministère une décision anticipée? Dans l'affirmative, est-ce que le ministre voudrait également avoir à l'esprit l'avis de ses principaux conseillers et des cadres supérieurs qui, dans un rapport présenté en août 1982, ont déclaré que l'évasion fiscale ne se pratiquait plus au moyen de combines mais par le biais de l'autorisation ministérielle obtenue sous la forme d'une décision anticipée, et que les services juridiques étaient devenus le front sur lequel se joue l'évasion fiscale?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je tiendrai certainement compte de l'idée qu'il a si bien exposée. Je ne lui apprends rien en lui disant qu'il est de tradition, pour de bonnes et solides raisons et je pense qu'il s'agit d'une politique bien fondée, que le ministère ne dévoile rien de ce qui concerne les décisions fiscales, qu'elles aient été demandées ou pas, ni aucun des détails qui les concernent, surtout quand, comme le ministre des Finances l'a signalé, les choses en sont à une étape aussi préliminaire et hypothétique.